

**MODALITES DE SELECTION 2022
EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE**



PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

Les modalités de sélections ci-dessous doivent aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Équipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être rédhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr.

ROUTE- U19



Programme prévisionnel Route U19
saison 2022 :



CRITERES DE SELECTION POUR LES COUPES DE FRANCE, LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR, GAND-WEVELGEM ET PARIS-ROUBAIX

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci. Les juniors ne sont que très peu en confrontation directe en dehors des challenges et du championnat régional, qui restent des passages obligatoires. C'est le niveau de la compétition qui est le guide des différents critères de sélections plus que l'identification même d'une ou plusieurs compétitions.

Stage « Monuments » : 19 et 20 février 2022

Sélection établie le 02 février :

- Résultats obtenus en 2021

Objectif : reconnaissance des parcours de Gand Wevelgem, de Paris-Roubaix et du Tour de la Pévèle (CF N°1).



« Gand-Wevelgem » : 27 mars 2022 (6 coureurs au maximum sous réserve de sélection par l'organisateur)

Pré-sélection établie suite au week-end du 13 mars.

Sélection établie suite au week-end du 20 mars :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors ; 1, 2, 3^{ème} catégorie, sur le début de saison.

- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

- Comportement lors du stage « Monuments » - 19 et 20 février 2022.

1^{ère} manche de la Coupe de France : les 02 et 03 avril 2022 (7 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 20 mars :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors ; 1, 2, 3^{ème} catégorie, sur le début de saison.

- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

- Comportement lors du stage « Monuments » - 19 et 20 février 2022.

« Paris-Roubaix » Juniors : 17 avril 2022 (6 coureurs au maximum sous réserve de sélection par l'organisateur)

Sélection établie suite au week-end du 03 avril :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors ; 1, 2, 3^{ème} catégorie, sur le début de saison avec une importance particulière pour le Tour de la Pévèle.

- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

- Comportement lors du stage « Monuments » - 19 et 20 février 2022.

***Stage de reconnaissance le 12 avril. Participation obligatoire.**

2^{ème} manche de la Coupe de France : le 01 mai 2022 (CLM par équipe)

Sélection établie suite au week-end du 10 avril :

- Compte tenu de la particularité de l'épreuve, fortes aptitudes au CLM : effort solitaire, mais aussi technique des relais et gestion de l'effort à plusieurs.
- Résultats obtenus sur les CLM du début de saison.
- Résultats et comportement en course lors de la première manche de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors ; 1, 2, 3^{ème} catégorie, sur le début de saison.

***Stage de préparation les 21 au 22 avril. Participation obligatoire.**

3^{ème} manche de la Coupe de France : le 04 juin 2022 (7 coureurs au maximum)

Pré-sélection établie suite au week-end du 15 mai.

Sélection établie suite au week-end du 23 mai :

- Compte tenu de la particularité de l'épreuve, fortes aptitudes en montagne : ascension, mais aussi adresse en descente.
- Résultats et comportement en course lors des manches de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors ; 1, 2, 3^{ème} catégorie.

4^{ème} manche de la Coupe de France : les 09 et 10 juillet 2022 (7 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 03 Juillet :

- Résultats et comportement en course lors des manches précédentes de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 1, 2, 3^{ème} catégorie.
- Résultats et comportement en course lors du championnat régional.
- Résultats et comportement en course lors de la Cantonale.

Championnat de France du CLM ind. /equ. Juniors Hommes : le _____ 2022

Sélection établie suite au ___ juillet :

- Coureurs qualifiés par la coupe de France (sous réserve de l'organisation d'une épreuve CLM).
- Performance significative sur les CLM depuis le début de saison.
- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales.

Championnat de France Juniors Hommes (Epreuve en Ligne) : le _____ 2022

Sélection établie suite au ___ juillet :

- Résultats et comportement en course lors de la coupe de France.
- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales dans les délais de sélection.
- Résultat obtenu lors du championnat régional.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 1, 2, 3^{ème} catégorie et plus au minimum dans les délais de sélection.

Participation au championnat régional obligatoire